

**XIII**  
**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES**

**POUR L'EXERCICE 1922**

---

**XIII**  
**BEGROOTING**

VAN HET

**MINISTERIE VAN FINANCIËN**

**VOOR HET DIENSTJAAR 1922**

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de Notre l'avis de Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1922 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent vingt et un millions cinq cent cinquante-quatre mille sept cent trois francs . . . fr. 121,554,703

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de trois cent soixante-trois mille six centseptantecinq francs. 363,675

Soit ensemble à la somme de cent vingt et un millions neuf cent dix-huit mille trois cent septante-huit francs. 121,918,378

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen Naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Financiën voor het dienstjaar 1922 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van honderd een en twintig miljoen vijf honderd vier en vijftig duizend zeven honderd en drie frank. 121,554,703

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van drie honderd drie en zestig duizend zes honderd vijf en zeventig frank . . . 363,675

Te zamen op de som van honderd een en twintig miljoen negen honderdachtien duizend drie honderd acht en zeventig frank . . . 121,918,378

conformément au tableau ci-annexé.

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 7 janvier 1922.

Gegeven te Brussel, den 7 Januari 1922.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES  
POUR L'EXERCICE 1922.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	a) Traitement du Ministre . . . . . fr. 35,000	44,000 »
	b) Frais de représentation . . . . . 9,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions, etc. . . . .	5,827,250 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	250,000 »
4	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. . . . .	300,000 »
5	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale . . . . .	80,000 »
	a) Papier à timbrer . . . . . fr. 1,000,000	3,600,000 »
	b) Papier électoral . . . . . »	
6	c) Autres papiers de toute espèce . . . . . 1,300,000	
	d) Fournitures de bureau, impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais. . . . . 1,300,000	
7	Bibliothèque. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux; entretien des locaux du Ministère; achat et entretien des meubles. Automobile du Ministre, etc. . . . .	435 000 »
8	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires . . . . .	20,000 »
	(Les magistrats qui font partie du Conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au Département.)	
9	Service de la Monnaie . . . . .	40,000 »
10	Documents statistiques . . . . .	63,000 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.</b>		
11	Traitements des agents du Trésor; — Traitements d'attente des agents en disponibilité.	410,000 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor. Indemnités de déplacement du personnel de la Trésorerie en province. Frais de maladie et de funérailles, etc. . . . .	340,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN  
VOOR HET DIENSTJAAR 1922.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	<b>HOOFDBEHEER.</b>	
	a) Jaarwedde van den Minister . . . . .	1
	b) Kosten van vertoon . . . . .	2
	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het hoofdbeheer verzonden. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid. — Examencommissies, studiën en zendingen, enz.	3
	Vergoedingen voor buitengewone werken . . . . .	4
	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz.	5
	Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbeheer.	6
	a) Zegelpapier . . . . . 4,000,000	
	b) Kiespapier . . . . . »	
	c) Allerhande soort papier . . . . . 1,500,000	6
	d) Bureelbehoefden, drukwerken en registers; vervoerkosten voor materieel, briespost, telegrammen; telefoongesprekken en andere kleine kosten . . . . . 1,500,000	
	Bibliotheek. Verlichting en verwarming der hotels en der bureelen; onderhoud der lokalen van het Ministerie; aankoop en onderhoud der meubelen. Motorrijtuig van den Minister, enz.	7
	Raad van beroep in zake tuchtstraffen . . . . .	8
	(De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor al de andere raden en commissiën afhankelijk van het Departement).	
	Munddienst . . . . .	9
	Statistische bescheiden . . . . .	10
	<b>HOOFDSTUK II.</b>	
	<b>BESTUUR DER THESAURIE EN OPENBARE SCUULD</b>	
	<b>IN DE PROVINCIEËN.</b>	
	Jaarwedden van de agenten der Schatkist. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.	11
10,661,250 »		
	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist. Vergoedingen voor verplaatsing van het personeel der Thesaurie in de provincie. Onkosten van ziekte en begrafenis, enz.	12
750,000 »		

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.</b>		
<b>A. — Services des Contributions directes et du Cadastre.</b>		
13.	Surveillance générale. Traitements . . . . .	383,000 »
14	Conservation du cadastre. Traitements . . . . .	6,209,500 »
15	Contributions directes. Traitements . . . . .	21,023,800 »
16	Suppléments de traitement extraordinaires . . . . .	600,000 »
17	Traitements de disponibilité. . . . .	220,000 »
18	Frais de bureau et de tournées . . . . .	1,550,000 »
Indemnités, primes et dépenses diverses :		
	a) Indemnités des contrôleurs chargés des surveillances en matière de taxes assimilées aux contributions directes et des agents faisant partie des sections spéciales de recherches. . . . . fr. 50,000	
	b) Indemnités aux receveurs qui utilisent les services de collaborateurs particuliers . . . . . 250,000	
	c) Indemnités aux receveurs pour les dédommager des pertes de fonds éventuelles . . . . . 300,000	
	d) Indemnités et frais de route des membres des Commissions de taxation de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels . . . . . 500,000	
19	e) Indemnités de déplacement des employés de province . . . . . 100,000	4,720,000 »
	f) Indemnités de toute nature accordées pour la transcription des mutations cadastrales, pour le renouvellement des documents cadastraux, pour la délivrance des extraits cadastraux et pour les travaux divers se rapportant au recensement des baux et à l'évaluation des propriétés foncières . . . . . 1,000,000	
	g) Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires et des agents temporaires. . . . . 1,520,000	
	h) Indemnités de toute nature accordées aux agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude et autres indemnités ou dépenses inhérentes à l'établissement et au recouvrement des impôts directs . . . 1,000,000	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	Artikelen.
	<p><b>HOOFDSTUK III.</b></p> <p><b>BESTUREN DER RECHTSTREEKSCHER BELASTINGEN EN DER DOUANEN EN DER ACCIJNZEN IN DE PROVINCIËN.</b></p> <p><b>A. — Diensten der Rechtstreeksche belastingen en van het Kadaster.</b></p>	
	Algemeen toezicht. Jaarwedden . . . . .	13
	Bewaring van het kadaster. Jaarwedden . . . . .	14
	Rechtstreeksche belastingen. Jaarwedden . . . . .	15
	Buitengewone bijjaarwedden . . . . .	16
	Jaarwedden van beschikbaarheid . . . . .	17
	Bureel- en omreiskosten . . . . .	18
	Vergoedingen, premïën en uitgaven van verschillenden aard :	
	a) Vergoedingen der toezieners belast met het toezicht in zake met de rechtstreeksche belastingen gelijkgestelde heffingen en der beambten deel uitmakende van de bijzondere opzoekingsafdeelingen . . . . . fr. 50,000	
	b) Vergoedingen aan de ontvangers die bijzondere medewerkers benutten. . . . . 250,000	
	c) Vergoedingen aan de ontvangers tot vergelding van de gebeurlijke geldelijke verliezen . . . . . 300,000	
	d) Vergoedingen en reiskosten van de leden der Commissiën voor taxatie der bijzondere en buitengewone belasting op de oorlogswinsten en der bijzondere belasting op de uitzonderlijke winsten . . . . . 500,000	
	e) Verplaatsingvergoedingen der beambten in de provincie . . . . . 400,000	19
97,638,310 »	f) Vergoedingen van allen aard verleend voor overschrijven der kadastrale mutaties, voor de hernieuwing der kadastrale bescheiden, voor de aflevering der kadastrale uittreksels en voor de verschillende verrichtingen betreffende het opnemen der huurceelen en het begrooten der grondeigendommen . . . . . 1,000,000	
	g) Vergoedingen aan de aspirant tusschentijdige kantoor-klerken en der tijdelijke agenten . . . . . 1,520,000	
	h) Vergoedingen van allen aard verleend aan agenten welke zich hebben onderscheiden bij de opsporing van bedrieglijke feiten en andere vergoedingen of uitgaven verband houdende met de vestiging en de inning der rechtstreeksche belastingen . . . . . 1,000,000	

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>B — Services des Douanes et des Accises.</b>	
20	Surveillance générale. Traitements . . . . .	222,700 »
21	Accises, Douanes et recherche maritime. Traitements . . . . .	50,415,000 »
22	Laboratoires . . . . .	72,310 »
23	Suppléments de traitement . . . . .	1,750,000 »
24	Traitements de disponibilité . . . . .	260,000 »
25	Frais de bureau et de tournées . . . . .	940,000 »
26	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	4,198,000 »
27	Police en matière de douane et d'accise . . . . .	60,000 »
	<b>C — Matériel.</b>	
28	Matériel . . . . .	5,011,000 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>	
	<b>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.</b>	
29	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	4,027,000 »
30	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	50,000 »
31	Traitements du personnel du domaine . . . . .	814,400 »
32	Remises et indemnités des receveurs. — Frais de perception ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	4,731,000 »
33	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	100,000 »
34	Frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	68,600 »
35	Matériel . . . . .	156,000 »
36	Dépenses du domaine . . . . .	1,729,000 »
37	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	1,500 »
	<b>CHAPITRE V.</b>	
	<b>PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>	
38	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1922 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	700,000 »
39	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions . . . . .	50,000 »
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 39 . . . . .	20,000 »
41	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses . . . . .	9,000 »
42	Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle . . . . .	51,643 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . . fr. . . . .	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>B. — Diensten der Douanen en der Accijnzen.</b>	
	Algemeen toezicht Jaarwedden . . . . .	20
	Accijnzen, Douanen en onderzoek ter zee. Jaarwedden . . . . .	21
	Laboratoriums . . . . .	22
	Bijjaarwedden. . . . .	23
	Jaarwedden van beschikbaarheid . . . . .	24
	Bureel- en omreiskosten . . . . .	25
	Vergoedingen, premiën en uitgaven van verschillenden aard . . . . .	26
	Politie in zake douanen en accijnzen . . . . .	27
	<b>C. — Materieel.</b>	
	Materieel . . . . .	28
	<b>HOOFDSTUK IV.</b>	
	<b>BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIEËN.</b>	
	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel . . . . .	29
	Vergoedingen wegens overwerk. . . . .	30
	Jaarwedden van het personeel des domeins . . . . .	31
	Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedingen der ontvangers. — Kosten van inning. (Onbepaald crediet.)	32
11,677,500 »	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid . . . . .	33
	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard . . . . .	34
	Materieel . . . . .	35
	Uitgaven van het domein . . . . .	36
	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, die kroozen wegens ver- traagde betaling medebegrepen. (Onbepaald crediet.)	37
	<b>HOOFDSTUK V.</b>	
	<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>	
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemeude in 1922 of vóór den 1 Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald crediet.)	38
	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandig- heden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp- gelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening.	39
830,643 »	Onvoorziene uitgaven welke in de begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 39 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben.	40
	Kosten van de provinciale Commissiën der pensioenen. — Honoraria der geneesheeren. — Verschillende uitgaven.	41
	Deel van het Departement van Financiën in de uitgaven van het Hooger Comité van toezicht.	42
121,554,703 »	<b>TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.</b>	

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Betrag der kredieten per artikel.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
43	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses. . . . .	5,000 »
44	Honoraires d'avocats et d'avoués chargés de défendre les intérêts de l'État dans les procès contre les traitres et les pourvoyeurs de l'ennemi; frais de procédure, déboursés, etc. . . . .	200,000 »
45	Remboursement du solde de l'avance faite à l'Economat du Ministère des Finances par le Ministère de l'Industrie et du Travail. . . . .	11,675 »
46	Frais de personnel et de matériel à résulter des opérations de recensement et d'estampillage des titres des anciennes dettes publiques autrichienne et hongroise non gagées dont sont porteurs des ressortissants belges. (Dépenses de 1921 et 1922) . . . . .	27,000 »
47	Acquisition, appropriation et armement de trois embarcations à vapeur pour le service maritime de la douane à Anvers et à Lille . . . . .	120,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 7 janvier 1922.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :  
*Le Premier Ministre,*  
*Ministre des Finances,*  
**G. THEUNIS.**

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p><b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b></p> <p><b>HOOFDSTUK VI</b></p> <p><b>VERSCHEIDENE DIENSTEN</b></p>	
	Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz — Commissie tot studie der goedkope woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven.	43
	Honoraria van advocaten en pleitbezorgers belast met de verdediging van 's Rijks belangen in de gedingen tegen de verraders en de leveraars aan den vijand; kosten van rechtspleging, uitgaven, enz.	44
363,675 »	Terugbetaling van het saldo van het voorschot aan het Econoomaat van het Ministerie van Financiën gedaan door het Ministerie van Nijverheid en Arbeid.	45
	Kosten van personeel en van materieel welke zullen voortvloeien uit de verrichtingen van opnemings- en stempeling der titels van de oude niet-gewaarborgde Oostenrijksche en Hongarische openbare schulden welke in 't bezit zijn van de Belgische Staatsaanhorigen. (Uitgaven van 1821 en 1822.)	46
	Aankoop, geschiktmaking en optuiging van drie stoomvaartuigen voor den toldienst ter zee te Antwerpen en te Lillo.	47
421,918,378 »	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 7 Januari 1922.

ALBERT

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Eerste Minister,*  
*Minister van Financiën,*  
G. THEUNIS.

(12)

**XIII**

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**

**POUR L'EXERCICE 1922**

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>				
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .	fr.	35,000
	b.	Frais de représentation . . . . .		9,000
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :		
		GRADES	Nombre d'agents.	Traitements annuels
				Dépenses.
		Secrétaire général . . . . .	1	22,500
		Administrateur-directeur général . . . . .	1	22,500
		Directeur général . . . . .	14	19,000 à 25,000
		Inspecteur général . . . . .	6	17,000 à 19,200
		Directeur . . . . .	42	15,000 à 20,200
		Sous-directeur et bibliothécaire . . . . .	35	11,500 à 15,400
		Chef de bureau . . . . .	43	9,500 à 13,400
		Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint . . . . .	55	8,000 à 11,000
		Commis rédacteur et sténo-dactylographe . . . . .	121	4,100 à 9,500
		Commis aux écritures . . . . .	67	5,700 à 8,700
		Dactylographe . . . . .	15	5,700 à 8,700
		Commissaire des monnaies . . . . .	1	20,000
		Inspecteur des essais et de la garantie . . . . .	1	13,000
		Contrôleur au change et au monnayage . . . . .	1	13,000
		Essayeur . . . . .	1	11,000
		Essayeur-adjoint . . . . .	1	6,100
		Gens de service (concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et nettoyeuses, etc.) . . . . .	128	1,500 à 7,400
b		Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités) . . . . .		200,000
c		Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .		25,000
		TOTAL . . . . .	531	
			A REPORTER. fr.	4,244,100
			A REPORTER. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	»	»	
44,000	44,000	»	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

CUMÉRO des articles.	LITTÉRA des Dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
	d	Cabinet du Premier Ministre :		REPORT. . . fr.		Dépenses. 4,244,100
2			GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels	DÉPENSES.
			Chef du Cabinet et Secrétaire du Conseil des Ministres . . . . .	1	19,000	19,000
			Attaché au Cabinet . . . . .	2	7,500 à 8,000	15,500
			Sténo-dactylographe . . . . .	3	4,100 à 6,100	15,900
				6		
			Indemnités spéciales . . . . .			9,050
			Indemnités de résidence et familiale. . . . .			3,100
						62,550
	e.	Cabinet du Ministre des Finances :				
			GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	DÉPENSES.
			Chef du Cabinet — Directeur général . . . . .	1	19,000	19,000
			Chef du Cabinet adjoint — Directeur . . . . .	1	15,000	15,000
			Secrétaire du Cabinet. — Directeur . . . . .	1	15,000	15,000
			Attaché . . . . .	5	5,500 à 9,500	36,900
			Employé temporaire . . . . .	1	8,000	8,000
			Sténo-dactylographe . . . . .	3	4,100 à 4,900	15,900
			Chauffeur . . . . .	1	4,800	4,800
				15		
			Indemnités spéciales . . . . .			23,500
			Indemnité de résidence . . . . .			6,440
			Id familiale . . . . .			3,060
						145,600
	f.	Service du Budget; salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, bureau des traductions, commissaire du Gouvernement près les bourses de change et de fonds publics; commissaire du Gouvernement près la Société de Crédit à l'Industrie, etc. . . . .				200,000
	g.	Indemnités de résidence . . . . .				350,000
	h.	Indemnités des employés temporaires. . . . .				650,000
	i.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles . . . . .				100,000
	j	Indemnité familiale. . . . .				75,000
					TOTAL . . . fr.	5,827,250
3	a	Indemnités pour travaux extraordinaires. . . . .				
4	b	Honoraires et émoluments des avocats et avoués . . . . . fr.				250,000
	b	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. . . . .				50,000
	a.	Frais de tournées . . . . .				40,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale. . . . .				40,000
					A REPORTER. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	»	»	
5,827,250	5,739,890	87,360	»	ART. 2. — Crédit strictement nécessaire pour faire face aux besoins de 1922.
250,000	250,000	»	»	
300,000	300,000	»	»	
80,000	80,000	»	»	
6,501,250	6,413,890	87,360	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
		Report. . . . fr.																												
		<b>ADMINISTRATION CENTRALE (suite).</b>																												
6	a.	Papiers à timbrer . . . . . fr. 4,000,000																												
	b.	Papier électoral. . . . . " "																												
	c.	Autres papiers de toute espèce . . . . . 4,300,000																												
	d.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais . . . 4,300,000																												
7	a.	Bibliothèque . . . . . 30,000																												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . . 200,000																												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, automobile du Ministre. Loyers, etc. . . . . 205,000																												
8	"	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires. . . . .																												
		<b>Service de la Monnaie.</b>																												
	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc.; Service de la garantie . . . . . fr. 5,000																												
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et de nettoyage des locaux, acquisition de types monétaires étrangers, achats divers, service de la bibliothèque, frais d'impres- sion, etc. . . . . 19,000																												
9	c.	Eau, gaz, électricité et chauffage . . . . . 13,500																												
	d.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisailées par erreur par les comp- tables de l'État . . . . . 200																												
	e.	Indemnité à l'ingénieur chargé de la surveillance du matériel monétaire . . . . . 300																												
	f.	Commission permanente chargée de l'étude des questions monétaires, fournitures de bureau, d'impression, travaux extraordinaires, etc. . . . . 2,000																												
		<b>Documents statistiques.</b>																												
10	"	Frais de publication . . . . .																												
		<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup> . . . . fr.</b>																												
		<b>CHAPITRE II.</b>																												
		<b>ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.</b>																												
		Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité :																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">Traitements par an.</th> <th style="width: 30%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a</td> <td>31</td> <td>7,500 à 15,000</td> <td>360,000</td> </tr> <tr> <td>b</td> <td>11</td> <td>—</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>c</td> <td>1</td> <td>—</td> <td>3,600</td> </tr> <tr> <td>d</td> <td></td> <td></td> <td>23,000</td> </tr> <tr> <td>e</td> <td></td> <td></td> <td>15,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>TOTAUX. . . .</b></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>410,000</b></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.	a	31	7,500 à 15,000	360,000	b	11	—	8,000	c	1	—	3,600	d			23,000	e			15,400		<b>TOTAUX. . . .</b>		<b>410,000</b>
	Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.																											
a	31	7,500 à 15,000	360,000																											
b	11	—	8,000																											
c	1	—	3,600																											
d			23,000																											
e			15,400																											
	<b>TOTAUX. . . .</b>		<b>410,000</b>																											
11	a.	Traitements des agents du Trésor . . . . .																												
	b.	— des agents auxiliaires . . . . .																												
	c.	— d'attente des agents en disponibilité . . . . .																												
	d.	Indemnités de résidence et familiale. . . . .																												
	e.	Nominations, promotions et augmentations éven- tuelles, etc. . . . .																												
		<b>TOTAUX. . . .</b>																												
12	"	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor, Indemnités de déplacement du personnel de la Trésorerie en province. Frais de maladie et de funérailles, etc. . . .																												
		<b>TOTAL DU CHAPITRE II . . . . fr.</b>																												

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,501,250	6,413,890	87,360	»	
3,600,000	4,000,000	»	400,000	ART. 6. — Malgré les besoins plus grands en imprimés et registres par suite de la mise à exécution progressive des nouvelles lois d'impôt, le crédit peut être diminué grâce à la baisse notable des prix du papier.
453,000	270,000	163,000	»	
20,000	20,000	»	»	ART. 7. — Le crédit demandé pour 1922 a été réduit par la Commission des Finances de la Chambre des Représentants à 270,000 francs, somme insuffisante pour assurer la marche des services.
40,000	40,000	»	»	
63,000	63,000	»	»	
10,661,250	10,808,890	232,560	400,000	
DIMINUTION . fr.		147,640		
410,000	421,000	»	11,000	ART. 11. — Somme suffisante pour faire face aux besoins en 1922.
340,000	300,000	40,000	»	ART. 12. — Le libellé de l'article a été complété pour mieux préciser certaines dépenses.
750,000	721,000	40,000	11,000	L'augmentation résulte de l'exécution de l'arrêté royal du 27 juin 1921 concernant les paiements effectués par les administrations publiques à l'intervention du Service des chèques et virements postaux.
AUGMENTATION. . fr		29,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE III.</b>					
ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.					
<b>A. — Services des Contributions directes et du Cadastre.</b>					
Surveillance générale. Traitements.					
13	a.	Traitements des directeurs . . . . .	9	16,000 à 20,000	170,000
	b.	— du directeur spécial . . . . .	1	16,000 à 20,000	16,000
	c.	— des inspecteurs spéciaux . . . . .	2	12,000 à 14,000	24,000
	d.	— des contrôleurs spéciaux. . . . .	6	7,700 à 12,500	54,000
	e.	— des vérificateurs comptables . . . . .	9	5,000 à 8,700	54,000
	f.	Indemnités de résidence et familiale . . . . .	. . . . .	. . . . .	26,000
	g.	Nominations, promotions et augmentations éven- tuelles . . . . .	. . . . .	. . . . .	39,000
TOTAUX. . .			27	385,000	
Conservation du cadastre. Traitements.					
14	a.	Traitements des inspecteurs . . . . .	5	12,000 à 14,000	61,000
	b.	— des contrôleurs . . . . .	29	7,700 à 12,500	271,600
	c.	— du receveur . . . . .	1	5,500 à 12,500	8,500
	d.	— des vérificateurs en chef . . . . .	36	7,500 à 10,000	331,000
	e.	— des vérificateurs . . . . .	364	5,000 à 8,700	2,561,200
	f.	— des commis techniques . . . . .	75	4,500 à 4,800	351,000
	g.	— des aspirants commis techniques . . . . .	159	3,700 à 4,100	588,500
	h.	— des commis dirigeants . . . . .	9	4,800 à 7,200	54,900
	i.	— des commis aux écritures . . . . .	122	5,700 à 6,600	792,000
	j.	— des aspirants commis aux écritures . . . . .	100	3,300	330,000
	k.	Indemnités de résidence et familiale et salaire vital. . . . .	. . . . .	. . . . .	360,000
l.	Nominations, promotions et augmentations éven- tuelles . . . . .	. . . . .	. . . . .	500,000	
TOTAUX. . .			900	6,209,500	
A REPORTER . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
385,000	185,900	197,100	»	ART. 13. — Augmentation provenant du relèvement des traitements des Directeurs (arrêté royal du 10 novembre 1921) et de l'organisation du Service spécial des contributions, consécutif à la refonte du régime fiscal (arrêté royal du 6 novembre 1921).
6,209,500	5,119,600	1,089,900	»	ART. 14. — Augmentation provenant, en ordre principal, du renforcement des cadres du personnel inférieur du cadastre.
6,592,500	5,305,500	1,287,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT. . . fr.		
			<b>Nombre d'agents.</b>	<b>TRAITEMENT PAR AN (Taux actuels.)</b>	<b>MONTANT de la dépense.</b>
		<b>Contributions directes. Traitements :</b>			
	a.	Traitements des inspecteurs. . . . .	47	12,000 à 14,000	579,000
	b.	— contrôleurs. . . . .	175	7,700 à 12,500	1,590,200
	c.	— receveurs . . . . .	508	5,500 à 12,500	4,562,400
	d.	— vérificateurs en chef . . . . .	10	7,500 à 10,000	75,000
	e.	— vérificateurs . . . . .	147	5,000 à 8,700	829,400
	f.	— commis techniques . . . . .	183	4,500 à 4,800	823,500
	g.	— aspirants commis techniques . . . . .	276	5,700 à 4,100	1,100,000
	h.	— commis dirigeants . . . . .	400	4,800 à 7,200	610,000
15	i.	— commis aux écritures . . . . .	1030	5,700 à 6,600	6,090,000
	j.	— aspirants commis aux écritures . . . . .	531	3,300	1,158,500
	k.	— sous-contrôleurs . . . . .	25	6,000 à 7,200	155,000
	l.	— chefs de section . . . . .	25	5,600 à 6,600	155,000
	m.	— commis . . . . .	25	4,000 à 5,400	125,000
	n.	— aspirants commis. . . . .	20	3,500 à 3,700	66,000
	o.	— garçons de bureau . . . . .	25	3,600 à 5,000	110,000
	p.	Indemnités de résidence et familiale et salaire vital. . . . .			1,150,000
	q.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles . . . . .			2,000,000
		<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>2,940</b>		<b>21,023,800</b>
		<b>Suppléments de traitement extraordinaires :</b>			
16		Suppléments de traitement du chef d'intérim, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnité pour frais de maladie, de frais extraordinaires de déménagement, de frais de dernière maladie et de funérailles et pour suppléer éventuellement à l'insuffisance des indemnités prévues . . . . .			
		<b>Traitements de disponibilité :</b>			
17		Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .			
		<b>Frais de bureau et de tournées :</b>			
18	a.	Frais de bureau . . . . . fr.			700,000
	b.	Frais de tournées (déplacements en service) . . . . .			850,000
		<b>A REPORTER . . . . .</b>			<b>.fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,592,500	5,305,500	1,287,000	»	
21,023,800	19,564,800	1,459,000	»	ART. 15. — La refonte du régime fiscal et la réorganisation de l'Administration qui en est résultée ont entraîné un accroissement de personnel.
600,000	500,000	100,000	»	ART. 16. — Augmentation provenant principalement de l'octroi d'un mois et demi et d'un mois de traitement, pour frais de dernière maladie et de funérailles, aux ayants droit des agents décédés.
220,000	132,000	88,000	»	ART. 17. — Le montant du crédit est mis en rapport avec les nécessités réelles.
1,550,000	1,550,000	»	»	
29,986,300	27,052,300	2,954,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	
			REPORT. . . . fr.
		Indemnités, primes et dépenses diverses :	
	a.	Indemnités des contrôleurs chargés des surveillances en matière de taxes assimilées aux contributions directes et des agents faisant partie des sections spéciales de recherches . . . . . fr.	50,000
	b.	Indemnités aux receveurs qui utilisent les services de collaborateurs particuliers.	250,000
	c.	Indemnités aux receveurs pour les dédommager des pertes de fonds éventuelles . . . . .	300,000
19	d.	Indemnités et frais de route des membres des Commissions de taxation de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels . . . . .	500,000
	e.	Indemnités de déplacement des employés de province. . . . .	100,000
	f.	Indemnités de toute nature accordées pour la transcription des mutations cadastrales, pour le renouvellement des documents cadastraux, pour la délivrance des extraits cadastraux et pour les travaux divers se rapportant au recensement des baux et à l'évaluation des propriétés foncières . . . . .	1,000,000
	g.	Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires et des agents temporaires . . . . .	1,520,000
	h.	Indemnités de toute nature accordées aux agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude et autres indemnités ou dépenses inhérentes à l'établissement et au recouvrement des impôts directs . . . . .	1,000,000
		<b>B. — Services des douanes et des accises.</b>	
		Surveillance générale. Traitements :	
	a.	Traitements des directeurs . . . . .	108,000
	b.	— directeurs spéciaux . . . . .	52,000
	c.	— inspecteurs spéciaux . . . . .	24,000
	d.	— contrôleurs spéciaux . . . . .	19,700
	e.	Indemnités de résidence et familiale . . . . .	14,000
	f.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles. . . . .	5,000
		<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>222,700</b>

Nombre d'agents.	TRAITEMENT PAR AN (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
6	16,000 à 20,000	108,000
3	16,000 à 20,000	52,000
2	12,000 à 14,000	24,000
2	7,700 à 12,500	19,700
		14,000
		5,000
13		222,700

A REPORTER . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
29,986,500	27,052,500	2,934,000	,	
4,720,000	3,890,000	850,000	,	ART. 19. — Le libellé a été modifié pour mieux préciser certaines dépenses. — Les crédits aux différents littéra ont été mis en concordance avec les nécessités réelles; l'augmentation provient principalement de la rémunération des travaux relatifs au recensement des baux et à l'évaluation des propriétés foncières.
222,700	192,700	30,000	,	ART. 20. — Augmentation provenant principalement du relèvement des traitements des directeurs.
34,929,000	31,138,000	3,794,000	,	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . .fr.	
		Accises, douanes et recherche maritime. Traitements :			
			Nombre d'agents.	Traitement par an. (Taux actuels.)	
				MONTANT de la dépense.	
a.		Traitements des inspecteurs . . . . .	13	12,000 à 14,000	162,000
		— des contrôleurs . . . . .	92	7,700 à 12,300	834,500
c.		— des receveurs . . . . .	108	5,300 à 12,500	866,000
d.		— des vérificateurs en chef . . . . .	10	7,800 à 10,000	99,000
e.		— des vérificateurs . . . . .	255	5,000 à 8,700	1,799,700
f.		— des commis techniques . . . . .	87	4,500 à 4,800	391,800
g.		— des aspirants commis techniques . . . . .	120	3,700 à 4,100	444,000
h.		— des commis dirigeants . . . . .	50	4,800 à 7,200	308,000
i.		— des commis aux écritures . . . . .	860	3,700 à 6,600	3,822,700
j.		— des aspirants commis aux écritures . . . . .	100	3,300	350,000
k.		— des sous-contrôleurs . . . . .	15	6,000 à 7,200	90,000
l.		— des chefs de section . . . . .	313	5,600 à 6,600	1,951,000
m.		— des commis des accises . . . . .	655	4,000 à 5,400	3,038,100
n.		— des aspirants commis des accises . . . . .	10	3,300 à 3,700	33,000
o.		— des lieutenants . . . . .	44	6,800 à 7,200	305,200
p.		— des sous-lieutenants . . . . .	74	6,000 à 6,400	456,800
q.		— des brigadiers . . . . .	429	5,200 à 6,000	2,439,900
r.		— des sous-brigadiers . . . . .	953	4,400 à 5,400	4,739,100
s.		— des préposés . . . . .	4,345	5,600 à 5,000	17,549,600
t.		— des aspirants préposés . . . . .	600	3,300	1,980,000
u.		— des matelots . . . . .	61	3,800 à 5,200	279,600
v.		— des aspirants matelots . . . . .	6	3,300	19,800
w.		— des garçons de bureau . . . . .	12	3,600 à 5,000	51,800
		A REPORTER. . . . .	9,169	. . . . . fr.	42,008,100
				A REPORTER . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,929,000	51,155,000	5,794,000	»	
50,415,000	48,455,900	1,959,100	»	ART. 21. — Augmentation provenant du renforcement des cadres, ainsi que de la réorganisation de l'Administration ensuite de la refonte du régime fiscal.
85,344,000	79,590,900	5,753,100	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
			REPORT. . . . .	9,169
			TRAITEMENT PAR AN. (Taux actuels)	MONTANT de la dépense.
				42,008,100
				13,000
				59,000
				12,700
				55,200
				3,300,000
				8,000
				1,970,000
				9,000
				3,000,000
			TOTAUX . . . . .	9,190
				50,415,000
		Laboratoires :		
				fr. 12,000
				11,650
				10,000
				20,000
				1,000
				3,000
				10,000
				1,000
				1,500
				2,160
		Suppléments de traitement extraordinaires :		
				Suppléments de traitement du chef d'intérim, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnité pour frais de maladie, de frais extraordinaires de déménagement, de frais de dernière maladie et de funérailles et pour suppléer éventuellement à l'insuffisance des indemnités prévues . . . . .
		A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
85,544,000	79,590,900	5,753,100	.	
72,310	72,310	.	"	
1,750,000	1,000,000	750,000	.	ART. 23. — Augmentation provenant notamment de l'octroi d'un mois et demi ou d'un mois de traitement pour frais de dernière maladie et de funérailles, aux ayants-droit des agents décédés. En outre, la réorganisation de l'administration entraîne une nouvelle mise au point qui modifie les prévisions des années antérieures.
87,166,310	80,663,210	6,503,100	.	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
			REPORT. . . . . fr.
		Traitements de disponibilité :	
24	•	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .	
		Frais de bureau et de tournées :	
25	a.	Frais de bureau . . . . . fr.	140,000
	b.	Frais de tournées (Déplacements en service) . . . . .	800,000
		Indemnités, primes et dépenses diverses :	
	a.	Indemnités de premier équipement aux agents de la douane non affiliés à la masse d'habillement . . . . . fr.	60,000
	b.	Indemnités aux receveurs pour les dédommager de pertes de fonds éventuelles . . . . .	55,000
	c.	— de déplacement des employés de province . . . . .	200,000
	d.	— des agents faisant partie des sections spéciales de recherches . . . . .	20,000
	e.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	500,000
	f.	Frais d'escorte de la douane . . . . .	150,000
	g.	Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires . . . . .	2,000,000
26	h.	Indemnités des agents chargés du recensement des plants de tabac :	
		1° Agents communaux . . . . . fr.	80,000
		2° — de l'administration . . . . .	25,000
	i.	Indemnités des agents chargés de la surveillance permanente des raffineries de sucre, des fabriques d'acide acétique, des distilleries, etc. . . . .	172,000
	j.	Indemnités et frais de déplacement des fonctionnaires et employés chargés des cours aux aspirants vérificateurs des douanes. Achat de menus objets nécessaires pour ces cours . . . . .	6,000
	k.	Indemnités des agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude . . . . .	300,000
	l.	Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires . . . . .	120,000
	m.	Indemnités de toute nature, notamment pour l'application des nouvelles dispositions en matière de douane et accise. Indemnités des agents temporaires . . . . .	560,000
			N REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
87,166,310	80,665,210	6,503,100	»	
260,000	132,000	128,000	»	ART. 24. — Le montant du crédit a été mis en rapport avec les nécessités réelles.
940,000	740,000	200,000	»	ART. 25. — Ensuite de la réorganisation de l'Administration, il a fallu procéder à une mise au point qui modifie les prévisions des années antérieures.
4,198,000	4,198,000	»	»	
92,564,310	88,733,210	6,831,100	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
27		Police en matière de douane et d'accises :
		Mesures de police en matière de douane et d'accise . . . . .
		<b>C. — Matériel.</b>
	a.	Frais d'impression, de reliure, fournitures de bureau, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc. . . . . fr. 1,000,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations, indemnités de loyer. . . . . 1,750,000
	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . . . . 580,000
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc. . . . . 10,000
28	e.	Frais d'impression de registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement . . . . . 1,000
	f.	Frais d'acquisition des plaques et du matériel imprimé nécessaires à l'application du règlement sur la police du roulage . . . . . 50,000
	g.	Acquisition et réparation d'objets d'armement et d'équipement des agents de la douane. . . . . 20,000
	h.	Frais d'impression, de distribution, loyers, achats de papier et d'instruments, etc., pour l'application du droit proportionnel de consommation sur les tabacs . . . 1,600,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
92,564,310	85,733,210	6,831,100	»	
60,000	60,000	»	»	
5,014,000	3,414,000	1,600,000	»	Art. 28. — L'augmentation provient de l'adoption du système de la banderlette fiscale pour l'application du droit proportionnel de consommation sur les tabacs.
97,638,310	89,204,210	8,431,100	»	
AUGMENTATION. . fr.		8,431,100		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTERES des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE IV.</b>				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre :		Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Traitements des directeurs . . . . .	11	15,000 à 18,000	181,500
b.	Id. inspecteurs . . . . .	9	14,000	126,000
		de 1 <sup>re</sup> classe		
		9	13,000	117,000
		de 2 <sup>e</sup> classe		
c.	Indemnités des inspecteurs à titre de frais de bureau et de séjour . . . . .		1,800	32,400
d.	Traitements des vérificateurs . . . . .	24	11,000 à 12,000	276,000
		de 1 <sup>re</sup> classe		
		18	10,000 à 11,000	189,000
		de 2 <sup>e</sup> classe		
		12	9,000	108,000
		de 3 <sup>e</sup> classe		
e.	Indemnités des vérificateurs à titre de frais de bureau et de séjour . . . . .		1,200	64,800
f.	Frais de transport des employés supérieurs . . . . .			56,000
g.	Traitements des chefs de bureau de direction . . . . .	10	8,000 à 12,000	100,000
h.	Indemnités des chefs de bureau de direction . . . . .		400 à 800	6,200
i.	Traitements des commis de direction . . . . .	22	5,200 à 6,200	125,400
j.	Traitement du conservateur du timbre à Bruxelles (atelier général). . . . .	1	9,700 à 12,000	10,850
k.	Traitements des employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux matériels du service du timbre . . . . .	67	5,220 à 7,800	292,850
l.	Rétributions des receveurs chargés de remplir temporairement les fonctions de vérificateur. . . . .			5,000
m.	Rétributions et indemnités des surnuméraires . . . . .	150		1,000,000
n.	Frais de transport des surnuméraires . . . . .			50,000
o.	Rétributions des agents du cadre auxiliaire . . . . .		5,600 à 8,700	615,000
p.	Frais de transport des agents du cadre auxiliaire. . . . .			6,000
q.	Primes d'encouragement aux commis agréés . . . . .			360,000
r.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour frais de maladie . . . . .			20,000
s.	Indemnité familiale . . . . .			125,000
t.	Indemnité de résidence . . . . .			200,000
TOTAUX . . . . .		333		4,027,000.
30	» Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .			
A REPORTER. fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,027,000	2,995,950	1,031,050	»	<p>Art. 29. — Augmentation provenant :</p> <p>1° Du relèvement du traitement des directeurs ;</p> <p>2° De l'allocation aux inspecteurs et aux vérificateurs d'une indemnité pour frais de bureau et de séjour ;</p> <p>3° De l'octroi, aux chefs de bureau de direction, d'une indemnité de fonction ;</p> <p>4° De la prise en charge, par le Trésor, des frais de transport des surnuméraires et des agents du cadre auxiliaire ;</p> <p>5° De la nomination d'un conducteur de presse à l'atelier général du timbre ;</p> <p>6° De l'accroissement du nombre des surnuméraires, des agents du cadre auxiliaire et des bénéficiaires de la prime d'encouragement allouée aux stagiaires.</p>
50,000	50,000	»	»	
4,077,000	3,045,950	1,031,050	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<b>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).</b>
		Traitements du personnel du domaine :
	a.	Service de la navigation : traitements, indemnités et salaires . . . . . fr. 194,000 »
	b.	Services divers et extraordinaires : traitements, indemnités et salaires . . . . . 98,000 »
		Services régis par l'Administration de la Donation royale : traitements, indemnités et salaires :
31	c.	1° Domaine de Tervueren . . . . . fr. 8,400 »
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesse . . . 113,000 »
		3° Terrains et serres de Laeken . . . . . 343,400 »
		4° Parc Duden à Forest . . . . . 49,600 »
		514,400 »
	d.	Indemnités de résidence et familiale . . . . . 11,000 »
	a.	Remises et indemnités des receveurs. — Frais de perception: (Crédit non limit.). fr. 4,800,000 »
32	b.	Indemnités de résidence . . . . . 171,000 »
	c.	Indemnité familiale . . . . . 60,000 »
33		Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . . .
		Frais de bureau et dépenses diverses :
	a.	Frais de bureau et de loyer des directions. . . . .
	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics . . . . .
34	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration . . . . .
	d.	Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau . . . . .
		<b>TOTAUX. . . . .</b>
		Matériel :
	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. fr. 100,000
35	b.	Frais d'emballage, de transport, etc. . . . . 6,000
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux. . . . . 30,000
		A REPORTER: . . . . fr.

Nombre d'agents.	MONTANT de la dépense.
9	60,000
4	2,100
»	2,500
1	4,000
<b>14</b>	<b>68,600</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,077,000	3,045,980	1,031,020	.	
814,400	794,200	20,200	.	ART. 51. — Augmentation des traitements et salaires.
4,731,000	4,731,000	.	.	
100,000	50,000	50,000	.	ART. 55. — Augmentation du nombre d'agents mis en disponibilité et augmentation du taux des traitements d'attente.
68,600	68,600	.	»	
156,000	120,000	36,000	.	ART. 58. — L'exécution des nouvelles lois d'impôt nécessite la création de poinçons, l'achat de machines, d'instruments à timbrer, de matériel galvanoplastique, etc.
9,947,000	8,809,780	1,137,220	.	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<b>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).</b>
		Dépenses du domaine :
	a.	Services ordinaires : travaux d'entretien, d'amélioration, de construction, etc.; frais de publicité, frais d'actes et de dépenses domaniales diverses; indemnités du chef de missions spéciales . . . . . fr. 300,000
36	b.	Service de la Donation royale : travaux, frais d'entretien et de culture, fournitures diverses : 1° Domaine de Tervueren . . . . . fr. 35,000 2° Domaines d'Ardenne, Ciernon et Villers-sur-Lesse . . . . 129,000 3° Terrains et serres de Lacken . . . . . 348,000 4° Parc Duden à Forest . . . . . 20,000 } 529,000
	c.	Charges et contributions . . . . . 900,000
37	d.	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. ( <i>Credit non limitatif.</i> )
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.</b>
		<b>CHAPITRE V.</b>
		<b>PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>
38	.	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1922 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . .
39	.	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions . . . .
40	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 39 . . . .
41	.	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses . . . . .
42	.	Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle.
		<b>TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,947,000	8,809,750	1,137,250	»	
1,729,000	1,610,000	119,000	»	ART. 56. — Augmentation de la somme prévue pour le paiement des taxes et contributions, ensuite de l'accroissement des revenus du domaine.
1,300	1,300	»	»	
11,677,300	10,421,250	1,256,250	»	
AUGMENTATION . . fr.		1,256,250		
700,000	700,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
51,645	55,100	»	3,457	ART. 42. — Diminution résultant du transfert aux dépenses extraordinaires de la quote-part du Département des finances dans les indemnités de vie chère des agents du Comité supérieur de contrôle.
830,645	834,100	»	3,457	
DIMINUTION . . fr.		3,457		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
43	.	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.
44	.	Honoraires d'avocats et d'avoués chargés de défendre les intérêts de l'État dans les procès contre les traîtres et les pourvoyeurs de l'ennemi; frais de procédure, déboursés; etc.
.	.	Acquisition de machines et accessoires pour l'impression et la frappe des timbres fiscaux (pour mémoire) (1)
45	.	Remboursement du solde de l'avance faite à l'Econamat du Ministère des Finances par le Ministère de l'Industrie et du Travail.
46	.	Frais de personnel et de matériel à résulter des opérations de recensement et d'estampillage des titres des anciennes dettes publiques autrichienne et hongroise non gagées dont sont possesseurs des ressortissants belges. (Dépenses de 1921 et 1922).
47	.	Acquisition, appropriation et armement de trois embarcations à vapeur pour le service maritime de la douane à Anvers et à Lillo
		TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	5,000	»	»	ART. 43 et 44. — Les crédits alloués pour 1921 doivent être maintenus pour 1922.
200,000	200,000	»	»	
»	450,000	»	450,000	( <sup>1</sup> ) ART. 44 (ancien). — Cette dépense disparaît en 1922.
11,675	»	11,675	»	ART. 43 (nouveau). — Le Ministère de l'Industrie et du Travail a fait à l'Economat du Ministère des Finances une avance de . . . . . fr. 16,500 » La liquidation de l'Economat a produit une somme de . . . . . fr. 4,825 » Somme restant à rembourser. . . . . fr. 11,675 »
27,000	»	27,000	»	
120,000	»	120,000	»	ART. 46 (nouveau). — Voir note-annexe.
563,675	655,000	158,675	450,000	ART. 47 (nouveau). — Substitution de petites embarcations à vapeur aux canots à rames utilisés par la douane à Lille, en vue de ne pas devoir augmenter le personnel en suite de l'application de la journée de huit heures.
DIMINUTION . . fr.		291,325		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
des	
chapitres.	
<h1>Récapitulation</h1>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces . . . . .
III.	Administrations des Contributions directes et des Douanes et des Accises dans les provinces . . . . .
IV.	Administration de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces . . . . .
V.	Pensions et secours. — Dépenses diverses et imprévues . . . . .
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
VI.	Services divers . . . . .
TOTAL (Ministère des Finances). . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,661,250	40,808,890	»	147,640	
750,000	721,000	29,000	»	
97,633,510	89,204,210	8,431,100	»	
11,677,300	10,421,250	1,256,250	»	
830,643	834,100	»	3,457	
121,554,703	111,989,430	9,716,350	131,097	
363,673	633,000	»	291,325	
121,918,378	112,644,430	9,716,350	442,422	
AUGMENTATION. . . fr		9,273,928		

**NOTE-ANNEXE.**

**ART. 46 (nouveau).** — *Frais de personnel et de matériel à résulter des opérations de recensement et d'estampillage des titres des anciennes dettes publiques autrichienne et hongroise non gagées dont sont possesseurs des ressortissants belges.*

Crédit demandé : 27,000 francs.

En vertu du neuvième alinéa de l'annexe au paragraphe 2 de l'article 203 du Traité de paix de Saint-Germain-en-Laye et de l'article 186 du Traité de paix de Trianon, les porteurs de titres des anciennes dettes publiques autrichienne et hongroise, non gagées, détenus en dehors des États auxquels un territoire de l'ancienne monarchie austro-hongroise a été transféré ou qui sont nés du démembrement de cette monarchie, devraient remettre à la Commission des réparations, par l'intermédiaire de leurs Gouvernements respectifs, les titres dont ils sont porteurs. En retour, la Commission des réparations devrait leur délivrer des certificats leur donnant droit à une part dûment proportionnelle de chacune des nouvelles émissions de titres, à faire par certains des États successeurs.

Ces stipulations ont pour but final la répartition des anciennes dettes dont il s'agit entre les divers États qui doivent en assumer la charge.

Afin de simplifier les modalités d'exécution des dites stipulations, et de ne pas priver les porteurs de la disposition de leurs titres jusqu'à l'époque où les dettes auront pu être réparties et les nouvelles émissions auront pu être faites, la Commission des réparations a pris la décision de faire opérer par les Gouvernements de tous les États intéressés le recensement et l'estampillage des titres.

En exécution de cette décision, le Gouvernement belge est tenu de recenser et d'estampiller les titres détenus par ses ressortissants, en quelque lieu que ce soit, à l'exception des titres détenus sur le territoire des États successeurs de l'ancienne double monarchie austro-hongroise. Les opérations terminées, le Gouvernement doit faire parvenir des listes donnant pour les divers emprunts les noms et adresses des possesseurs belges de titres, ainsi que les numéros de ceux-ci.

Ces mesures auront pour résultat de sauvegarder les intérêts des porteurs belges, qui sont fort nombreux, certains emprunts, tels que les rentes autrichiennes unifiées de 1868 et l'emprunt de 1876, ayant trouvé un grand nombre de petits souscripteurs en Belgique.